

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice :33
 présents31
 présents par procuration2
 absent0
 absente excusée0

OBJET :

Budget supplémentaire de la ville
 pour l'année 2021.

Le 23 septembre 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 17 septembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période faisant l'objet de restrictions en raison du contexte sanitaire, cette dernière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivieres, Mme Roy, Mme Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Ozlel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroché, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, M. Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Verna à Mme Fayol da Cunha, Mme Chénieux à M. Békare.

ABSENTS :

ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE : M. Francine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20210923-DEL2021092308-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants,

VU la délibération n°2021-01-21/05 du 21 janvier 2021 relative à l'adoption du Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2021,

VU la délibération n°2021-06-24/04 du 24 juin 2021 relative à l'adoption du Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2020,

VU la délibération n°2021-06-24/05 du 24 juin 2021 relative à l'affectation des résultats du Compte administratif de l'exercice 2020,

VU la maquette budgétaire du Budget Supplémentaire 2021,

CONSIDERANT la nécessité de reprendre les résultats de l'exercice 2020 ainsi que de procéder à des ajustements de dépenses et de recettes par rapport aux crédits votés dans le cadre du budget primitif 2021,

VU l'avis de la Commission Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Fêtes et Cérémonies du 16 septembre 2021,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire et M. Dachez,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR vingt-neuf voix POUR,

ET quatre abstentions,

H.

DECIDE de voter le Budget Supplémentaire de la Ville pour 2021, tel que présenté et détaillé dans les documents annexés à la présente délibération (la maquette du Budget Supplémentaire 2021), d'un montant total de 8 716 027,50 €, dont 2 091 402,77 € pour la section de fonctionnement et 6 624 624,73 € pour la section d'investissement.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **28 SEP. 2021**
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : **28 SEP. 2021**
28 SEP. 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.